

Sexto 2 - Architecte

Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

Critères:

- Pertinence : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- Suffisance : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- Richesse : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- Clarté de la présentation.

Badge attribué à: Anabel Duval

Date de la demande: 2021-03-18 18:13:52

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Le processus sexto débute lorsqu'une personne est soit victime ou témoin d'une situation de sextage et qu'il ou elle en informe un intervenant de son école. Une fois que l'intervenant en est informer, il doit déclencher le processus, s'il est en droit, ou trouver l'intervenant responsable du projet sexto. Cette démarche est séparée en quatre étape qui sont faites par un intervenant scolaire et par la suite, le corps policier et le DPCP prennent le relais.

- 1) Rassurer : Avant de débuter le processus, il est très important de rassurer la victime ou le témoin qui vient partager ses inquiétudes. L'élève doit se sentir en confiance et pas jugé pas l'intervenant.
- 2) Évaluer : À cette étape, on doit compléter le questionnaire départ question de bien cibler et comprendre la situation. À la suite de ce questionnaire, nous allons être en mesure de connaître l'origine de la situation, le type de contenu qui a été partagé, l'intention qu'avait la personne lors de l'échange de sexto et finalement qui est impliqué dans la situation.
- 3) Vérifier : Par la suite, nous devons rencontrer l'ensemble des personnes qui ont été mentionné à l'étape suivant question de valider la version des faits de l'ensemble des personnes impliquées. Cependant, l'instigateur de la situation ne doit qu'être

rencontré si à la suite de la vérification des informations on se retrouve dans une situation où le geste semble être malveillant, on doit contacter le service de police. Cependant, si lors de la vérification nous avons des doutes raisonnables que l'instigateur pourrait posséder des photos ou des vidéos de pornographie juvénile, il est important de confisquer le téléphone et de le remettre aux autorités question de ne pas nuire à une possible enquête criminelle. Il est important de ne jamais prendre connaissance des photos ou vidéo a l'origine de la démarche sexto puisqu'il s'agirait d'un acte criminel.

4) Instigateur : Si nous ne nous retrouvons pas dans une situation ou l'instigateur avait des intentions malveillantes, nous devons rencontrer celui afin de valider sa version des faits et confisquer sont téléphone si l'on croit qu'il contient encore les images concernées par l'intervention.

Après les interventions faites par le milieu scolaire, l'intervenant doit contacter le service de police de sa ville pour les informer de la situation. Le contact avec les policiers est fait soit après les 4 étapes ou avant l'étape 4, si le geste posé avait des intentions malveillantes comme mentionné plus haut. Une fois les policiers informés, une enquête pourrait être faite dans le cas d'un acte malveillant. Sinon, une rencontre de sensibilisation va être fait auprès des personnes concernés. Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- 1- Que même si le contexte d'échange du sexto se fait entre deux personnes consentantes et dans le respect, elle nécessite quand même une intervention à l'aide du protocole sexto.
- 2- Que si un jeune de l'école est coincé dans une situation de sextage avec une personne externe à l'école et si aucune répercussion n'est perceptible à l'intérieur du milieu scolaire, le processus d'intervention sexto ne peut pas être déclenché et nous devons orienter le jeune et ses parents vers le service de police de notre ville.
- 3- Que l'évaluation dois être fait jusqu'à ce que la situation soit clair, et ce, pour poser les bonnes actions. Par exemple, dans la situation où le jeune était dans une situation de sextage pour une deuxième fois, j'ai trop rapidement conclu qu'il était l'instigateur mais après avoir poursuivi l'évaluation, j'ai compris qu'il était plutôt la victime dans cette situation. Mes interventions n'auraient pas été adapté à la situation et le jeune n'aurais pas eu le service qu'il avait besoin. Question 3 Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que l'étape la plus sensible est la première étape où la victime ou un témoin vient se confier. Cette étape est primordiale et selon moi, elle va teinter tout le reste de l'intervention. L'intervenant doit être en mesure d'établir une relation de confiance entre lui et l'élève afin que celui-ci ou celle-ci soit à l'aise de partager ce qu'il ou elle vit. Plus l'élève se sentira soutenu et pas jugez, plus il sera en mesure de dire la situation tel qu'elle est. Selon moi, si le lien n'est pas 100% adéquat, la victime pourrait filtrer les informations qu'elle partage pour éviter d'avoir malaise, d'être inconfortable ou pour minimiser la situation.